

*Liberté Egalité Fraternité*  
*République Française*

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*Le Ministre*

Monsieur Denis OLIVENNES  
Président directeur général  
FNAC

Paris, le 26 juillet 2007

Monsieur le Président-directeur général,

Le Président de la République a régulièrement affirmé la nécessité de développer toutes « les formes de diffusion légale » des œuvres – audiovisuelles, cinématographiques, littéraires ou musicales, voire vidéo-ludiques – sur les réseaux numériques. En effet, la généralisation d'Internet et des nouvelles technologies qui lui sont liées constitue un enjeu majeur pour le public et pour les acteurs de la création, tant sur le plan de la diffusion la plus large de la culture que sur celui du développement économique. Par ailleurs, le remarquable essor en France du haut débit et des services en ligne est un levier supplémentaire pour favoriser la compétitivité et la croissance de notre économie.

Naturellement, l'essor de l'offre légale implique que le Gouvernement assume les responsabilités qui sont les siennes pour garantir les droits qui protègent la juste rémunération des auteurs et des investisseurs. Cette politique sera conduite de façon résolue. Elle mobilisera les différents services de l'Etat compétents pour mener les actions de prévention indispensables, de même que la lutte contre le téléchargement illicite des œuvres.

Le succès de l'offre légale dépend cependant d'un ensemble complexe de conditions, commerciales, économiques, juridiques et technologiques, sur lesquelles les acteurs de la création, ceux d'Internet et le Gouvernement doivent agir de concert. Pour cette raison, les mesures visant à créer l'environnement le plus favorable à la diffusion des œuvres sur Internet seront d'autant plus efficaces qu'elles auront fait l'objet d'une réflexion approfondie associant les différentes parties prenantes : créateurs, producteurs, professionnels et usagers de l'Internet.

Votre expérience professionnelle, ainsi que la hauteur de vues que vous avez manifestée à l'occasion de vos prises de position dans le débat public, vous désignent à mes yeux pour conduire une mission de réflexion et de concertation destinée à favoriser la conclusion d'un

accord entre professionnels, permettant le développement d'offres légales attractives d'œuvres en ligne et dissuadant le téléchargement illégal de masse.

Vous serez assisté dans cette mission d'Isabelle Falque-Pierrotin, Conseiller d'État, d'un économiste, d'un ingénieur spécialiste des NTIC et d'un magistrat de l'ordre judiciaire. Damien Botteghi, auditeur au Conseil d'État les assistera dans cette tâche.

Afin de valider sur les plans juridique, technique et économique, les préconisations que vous formulerez, vous procéderez notamment à l'audition de personnalités, choisies au titre de leur représentativité des secteurs économiques et des intérêts concernés ou de leurs compétences particulières. Vos analyses seront utilement éclairées par une présentation des solutions mises en œuvre ou envisagées chez nos principaux partenaires, dans l'Union européenne ou au-delà. Je souhaite que vos conclusions puissent se traduire dans un accord interprofessionnel rassemblant toutes les parties prenantes et notamment les acteurs de l'Internet ou, à défaut d'un tel accord, donner lieu à des mesures législatives et réglementaires dont le gouvernement prendrait l'initiative.

Vous disposerez, pour l'accomplissement de votre mission, de l'appui de mon cabinet, des services du ministère de la culture et de la communication et de la direction du développement des médias. Dans des conditions définies par la ministre de la justice et la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, leurs services pourront également vous assister et concourir à votre réflexion. La ministre de l'économie des finances et de l'emploi devra être tout particulièrement associée à cette mission.

Je souhaite disposer des résultats de vos travaux, que je remettrai au Président de la République, le 31 octobre prochain. Afin d'anticiper les modalités de suivi ou de mise en œuvre rapide de vos préconisations, vous voudrez bien me remettre un rapport d'étape le 1<sup>er</sup> octobre.

Je vous remercie d'avoir accepté d'assurer la conduite de cette mission et vous prie d'agréer, Monsieur le Président-directeur général, l'expression de ma sincère considération.



Christine ALBANEL